

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 6 mai 2024 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne une dérogation au règlement de lotissement 746 tableau qui exige une superficie de 150 m² par logement alors que la demande présente une superficie de 148,75 m² par logement.

La propriété concernée est située dans la zone RC16 et comprend le lot numéro 6 515 079 du cadastre du Québec.

Le numéro civique sera le 140 rue Charles-Grenier à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 11ème jour d'avril 2024

BRUNO POULIN, CPA Greffier-trésorier